



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### SIDA

Question écrite n° 2478

#### Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur le cout financier d'hospitalisation d'une personne atteinte du SIDA. Le developpement fulgurant de cette maladie et la necessite d'une longue hospitalisation justifient une etude financiere de la maladie. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser si ces services ou ceux de son predecesseur ont evalue le cout moyen d'une personne atteinte du SIDA et, dans ce cas, de bien vouloir lui indiquer ce montant.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le cout hospitalier annuel d'un malade atteint du SIDA est difficile a etablir car, jusqu'a une date recente, aucun systeme d'information ne permettait de connaitre l'intensite du recours aux soins qui lui etait consacre. De ce fait, les rares etudes disponibles sur le cout hospitalier correspondant ne portaient que sur les journees ou les sejours hospitaliers des malades. Le ministere de la sante a donc mis en place un systeme de suivi de l'activite hospitaliere liee au VIH Ce dispositif, operationnel depuis six mois dans les centres d'information et de soins de l'immunodeficiencie humaine, permet de mieux apprehender la frequentation hospitaliere annuelle. Il contribue a fournir une representation plus fine de consommations medicales des patients infectes par le VIH, quel que soit le stade de la pathologie. De l'exploitation des donnees, il ressort qu'un malade sejourne en moyenne entre 45 et 55 jours a l'hopital au cours de trois ou quatre episodes hospitaliers. Le cout complet, induit par ces sejours, se situe entre 90 000 et 125 000 francs. A ces depenses s'ajoutent les frais lies a la consommation ambulatoire d'AZT et le surcout en soins infirmiers, environ 22 000 francs, et les consultations externes chiffrees a 11 000 francs. Au total, le cout complet hospitalier lie a la prise en charge d'un patient ayant le SIDA, sur un an, est compris entre 130 000 et 160 000 francs. Selon les estimations du ministere, le cout global des soins hospitaliers consacres a la prise en charge de tous les malades est evalue a 1,9 milliard pour 1989, soit environ 1 p 100 des budgets hospitaliers.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Raoult](#) •ric

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2478

**Rubrique :** Sante publique

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

**Ministère attributaire :** solidarite, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1988, page 2575